

Monsieur le Président,

Je voudrais dire tout d'abord l'intérêt avec lequel j'ai suivi toutes les communications qui ont été faites aujourd'hui. Je tiens à mentionner tout particulièrement l'exposé remarquable fait par M. le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, auquel je suis heureux de dire en commençant combien nous sommes reconnaissants de l'accueil réservé par les autorités et la population belges aux membres de la délégation française .

Au début de son intervention, M.Harmel a rappelé les termes du préambule de la résolution du 16 décembre 1966 selon lesquels le Conseil est soucieux d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Alliance " dans un esprit de cohésion et de solidarité entre les signataires du Traité ". Notant que cette résolution avait été prise à l'unanimité, le Ministre a observé plus loin que l'étude actuelle se situe dans le cadre du traité de Washington et qu'elle ne constitue pas une novation . " Si nous voulons maintenir notre cohésion et notre solidarité, et nous y tenons beaucoup, a précisé M'Harmel , il faut tenir bon sur ce principe ." Certains de mes collègues ont repris cette idée, notamment le représentant du Canada.

C'est bien en effet dans cet esprit que ma délégation a abordé ce débat et elle compte bien qu'il se poursuivra conformément à ce principe fondamental de l' Alliance .

Nous avons aussi noté avec intérêt l'opinion exprimée par plusieurs orateurs sur le caractère des documents qui nous ont été

soumis jusqu'à présent, et dont on a reconnu en général qu'ils étaient à la disposition des délégués qui les utiliseraient comme ils l'entendraient .

Je n'insiste donc pas sur ce point, la position de ma délégation ayant déjà été exposée par M.Schricke et par moi-même.

présenté

Il avait prévu que la nature de l'Alliance a changé par substantiation

Il me paraît impossible de revenir en détail sur chacune de ces intéressantes interventions, ^{qui ont été faites au jour le jour} mais le sentiment général que j'en retire est que la plupart des orateurs ont reconnu que l'Alliance avait deux aspects, l'un militaire, l'autre politique ^{et que le premier tendait à s'estomper au bénéfice du second et que le souci dominant était de mettre l'accent sur son aspect politique en fonction de l'évolution des circonstances depuis la signature du traité, et surtout depuis ces dernières années, une importance particulière ^{à être} devant être accordée à la recherche de la détente.}

Au cours de

Or, vous savez que la détente met en jeu des éléments très divers qui sont d'ordre ~~mixte~~ psychologique et humain autant que politique. Et, comme l'a fort bien dit ^{un de nos collègues} ~~le Président~~, ce qui importe, ce n'est pas seulement ce qu'est l'Alliance, mais c'est l'image qu'elle offre d'elle-même tant aux pays de l'Est qu'à ceux du tiers monde. Cinq années d'expérience aux Nations Unies m'ont donné le sentiment qu'à l'heure actuelle cette image évoque ^{pour ces pays} davantage la guerre froide que la détente ^{et la paix}. Pour cette raison même, il paraît difficile de concevoir que l'Alliance puisse, en soi, et par elle-même, devenir l'instrument ~~le plus approprié~~ de la détente. C'est dire la prudence avec laquelle nous devons nous comporter, non certes dans nos échanges de vues internes et confidentiels, mais bien dès qu'il s'agit de prendre une position publique sur certains sujets, par exemple sur le Moyen Orient. La seule mention de ces sujets dans un document destiné à la publication, loin de contribuer à la détente, serait aussitôt exploité contre ^{l'Alliance} elle, que nous le voulions ou non. Je dirais en

X et sur ce point à ce en termes exceptionnels par mon collègue ifu

En résumé que, si nous voulons ~~vraiment~~ la détente, nous devons éviter tout ce qui pourrait paraître ~~perpétuer~~ la division du monde en blocs antagonistes.

aux yeux de l'opinion publique internationale

En ce qui concerne les méthodes de consultation que certains de nos collègues ont évoqué ce matin, je me bornerai à rappeler les propos tenus par M. Mulley, qui, tout en insistant sur l'utilité de consultations étroites, n'en a pas moins déclaré qu'on ne pouvait subordonner les politiques nationales à des décisions internationales.

J'ai également noté la déclaration faite par M. CAMPBELL, aux termes de laquelle l'Alliance n'a jamais été et ne sera probablement jamais un organisme de direction, mais constitue plutôt un cadre propice aux échanges de vues et, dans la mesure du possible, à l'harmonisation des politiques individuelles.

Enfin, j'ai relevé les paroles de M. Paludan, selon qui il n'est pas nécessaire de distinguer systématiquement plusieurs degrés de consultations parce que, pour reprendre ses propres termes, "chaque question posée comporte ses propres limites". C'est aussi M. Paludan qui a rappelé qu'à l'OTAN personne n'a jamais été empêché de soulever une question quelconque, qu'il devait continuer à en être ainsi et que cette tâche revenait tout naturellement aux représentants permanents.

Pourquoi ne pas nous en tenir à ces méthodes éprouvées ? Pourquoi devrions-nous limiter par un choix le champ d'application de ce principe de consultation admis par tous et qui a fait ses preuves, puisque nous ne cessons d'évoquer depuis des années devant le Conseil tous les problèmes susceptibles d'intéresser ses membres.

Se us
En conclusion, compte tenu des considérations que j'ai développées, je me demande s'il est souhaitable et surtout s'il serait

possible, dans les quelques semaines qui nous séparent de la session ministérielle, de procéder à une sélection de sujets qui implique un ordre de priorité . Je crains qu'il ne soit encore plus délicat de procéder à la rédaction d'un rapport qui, même s'il ne porte que sur deux ou trois sujets, soulèverait des problèmes de présentation et de rédaction sur lesquels l'accord des quinze alliés ne sera pas aisé à réaliser .